CONNAISSANCES SUR LA COREE

3

POLITIQUE

PYONGYANG, COREE
105 DU JUCHE (2016)

CONNAISSANCES SUR LA COREE

3

POLITIQUE

Editions en Langues Etrangères
Pyongyang, Corée
105 du Juche (2016)

TABLE DES MATIERES

1. Politique 1
2. Idée politique 2
3. Doctrine politique 2
4. Idées du Juche 2
5. Idées du Songun 3
6. Création des idées du Juche, celles du Songun 4
7. Caractéristiques essentielles de la politique socialiste de la RPDC 5
8. Principes fondamentaux régissant la politique socialiste de la RPDC 6
9. Unicité de pensée et de direction dans la politique 6
10. Adhésion à l'indépendance politique 7
11. Association judicieuse de la politique et des affaires militaires 7
12. Association étroite de la politique et de l'économie 8
13. Combinaison judicieuse de la ligne à l'égard des différentes classes avec celle à l'égard des masses 9
14. Association du devoir national et du devoir international de la révolution 10
15. Régime politique de la RPDC 11

16. Système de direction unique du Leader 11
17. Système de direction du Parti 13
18. Régime politique d'Etat socialiste de la RPDC 14
19. Régime de vie politique socialiste de la RPDC 16
20. Mode de gouvernement de la RPDC 17
21. Base du mode de gouvernement 17
22. Composants du mode de gouvernement socialiste de la RPDC 18
23. Politique de Songun 18
24. Caractère révolutionnaire de la politique de Songun 19
25. Objectif de la politique de Songun 20
26. Politique de bienfaisance 21
27. Caractéristiques essentielles de la politique de bienfaisance 21
28. Démocratie socialiste 22
29. Essentiel de la démocratie socialiste et problèmes importants posés par son application 23
30. Entité sociale et politique 24
31. Position du Leader dans l'entité sociale et politique 24
32. Rôle du Leader dans l'entité sociale et politique 25
33. Position et rôle du Parti dans l'entité sociale et politique 26
34. Position et rôle de l'armée dans l'entité sociale et politique 26

35. Position et rôle des masses populaires dans l'entité sociale et politique....27
36. Partis politiques de la RPDC....28
37. Parti du travail de Corée (PTC) 28
38. Principe fondamental de l'édification du PTC....30
39. Principes essentiels de l'édification du PTC....31
40. Etablissement de l'idéologie unique en son sein par le PTC....32
41. Unité indissoluble entre le PTC et les masses populaires....33
42. Continuité de son édification assurée par le PTC ...34
43. Principe fondamental des activités du PTC 34
44. Système de travail du PTC....35
45. Méthode de travail du PTC....36
46. Style de travail du PTC....36
47. Programme suprême du PTC....37
48. Drapeau du PTC....37
49. Parti social-démocrate de Corée (PSC)....38
50. Parti *Chondogyo-Chongu* 39
51. République populaire démocratique de Corée (RPDC)....41
52. Idée fondamentale dont s'inspire la RPDC dans l'édification de l'Etat....41
53. Mission fondamentale de la RPDC....42
54. Base politique de la RPDC 43
55. Base militaire de la RPDC....44

56. Base économique de la RPDC 44
57. Fonctions d'Etat de la RPDC 45
58. Fonction de direction unifiée sur la société 45
59. Fonction de la dictature de démocratie populaire ... 47
60. Appareil d'Etat de la RPDC 48
61. Caractéristiques de l'appareil d'Etat de la RPDC ... 48
62. Organes du pouvoir de la RPDC 49
63. Organe suprême du pouvoir 49
64. Assemblée populaire suprême 50
65. Pouvoirs de l'Assemblée populaire suprême 51
66. Sessions de l'Assemblée populaire suprême 51
67. Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC 53
68. Pouvoirs du Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC 54
69. Comité de la défense nationale de la RPDC 55
70. Pouvoirs du Comité de la défense nationale de la RPDC 55
71. Présidium de l'Assemblée populaire suprême 56
72. Pouvoirs du Présidium de l'Assemblée populaire suprême 57
73. Sessions du Présidium de l'Assemblée populaire suprême 59
74. Organes locaux du pouvoir 59
75. Assemblée populaire locale 60
76. Pouvoirs de l'assemblée populaire locale 61

77. Comité populaire local 61
78. Pouvoirs du comité populaire local 62
79. Organes exécutifs administratifs de la RPDC 63
80. Organes exécutifs administratifs centraux 64
81. Cabinet des ministres 66
82. Devoir et pouvoir du Cabinet des ministres 67
83. Organes exécutifs administratifs locaux 68
84. Pouvoirs des organes exécutifs administratifs locaux 68
85. Organismes judiciaires et parquets de la RPDC 69
86. Enquêtes des parquets de la RPDC 70
87. Fonctions du Parquet suprême 72
88. Fonctions du parquet local 72
89. Jugements de la RPDC 73
90. Fonctions de la Cour suprême 74
91. Fonctions de la cour locale 75
92. Appellation de la RPDC 75
93. Armoiries nationales de la RPDC 76
94. Drapeau national de la RPDC 77
95. Hymne national de la RPDC 78
96. Fleur nationale de la RPDC 80
97. Oiseau national de la RPDC 81
98. Arbre national de la RPDC 81
99. Chien national de la RPDC 82
100. Organisations de travailleurs de la RPDC 83

1. Politique

La politique de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) est celle du peuple lui-même qui consiste à organiser et à diriger de façon unifiée les membres de la société conformément aux intérêts des masses populaires laborieuses.

C'est-à-dire, elle assure parfaitement aux masses laborieuses leur position de maîtres de l'Etat et de la société et leur permet de s'acquitter du rôle qui leur revient en tant que responsables de la révolution et du développement du pays.

En RPDC, les masses laborieuses organisent et gèrent elles-mêmes les organes du pouvoir en tant que maîtres authentiques du pouvoir et exercent pleinement leurs droits de maîtres dans tous les domaines de la vie sociale.

De plus, elles délibèrent de l'ensemble de la ligne de conduite et de la politique conformément à leurs intérêts et les appliquent par leurs propres moyens.

Assurer aux masses populaires la position de maîtres de l'Etat et de la société et leur permettre de s'acquitter parfaitement de leur rôle de maîtres de la révolution et du développement du pays, c'est là où réside l'essence de la politique socialiste.

2. Idée politique

C’est en un mot le socialisme.

L’idée politique du socialisme consiste en indépendance, en démocratie, en union, en bienfaisance et en Songun.

Incarner l’idée politique de l’indépendance, de la démocratie, de l’union, de la bienfaisance et du Songun, c’est là où résident la force d’attraction et la source de la force du socialisme à la coréenne.

3. Doctrine politique

C’est la doctrine du Juche.

Autrement dit, c’est une doctrine politique privilégiant les masses populaires, artisans de l’histoire, doctrine développée et systématisée, axée sur celles-ci ainsi qu’une doctrine politique révolutionnaire et scientifique, permettant de réaliser l’émancipation des masses populaires et éclairant la voie au bonheur et à la prospérité de l’humanité.

Elle repose sur les idées du Juche, idées du Songun, mises au point par le grand camarade Kim Il Sung et approfondies par le grand camarade Kim Jong Il.

4. Idées du Juche

En un mot, elles peuvent se résumer en ceci : les masses populaires sont maîtres de la révolution et du

développement du pays et ont en elles la force de les promouvoir. C'est-à-dire qu'elles sont maîtres de leur destin et ont en elles la force de le modeler.

Elles ont pour composantes le principe philosophique axé sur l'homme, les principes sociaux et historiques axés sur les masses populaires et les principes directeurs de la révolution et du développement du pays.

C'est justement grâce aux idées du Juche qu'a été inaugurée la nouvelle époque de l'histoire humaine, celle de l'émancipation.

5. Idées du Songun

En un mot, elles consistent à accorder une priorité absolue à l'accroissement du potentiel militaire du pays comme l'exige le principe de la primauté des affaires militaires et à faire de l'armée révolutionnaire la force principale, le pilier de la révolution pour faire avancer l'œuvre socialiste.

Elles contiennent le principe fondamental de la révolution de privilégier les armes et de recourir à elles, précisent sous un angle nouveau le problème de la formation des forces révolutionnaires centrées sur l'armée révolutionnaire ainsi que toutes les questions théoriques et pratiques posées par l'édification d'une puissance irréductible par les pays et les nations comme

le veut l'époque en évolution.

Les idées du Songun prennent leur source dans celles du Juche.

6. Création des idées du Juche, celles du Songun

Les idées du Juche, celles du Songun, ont été créées par le camarade Kim Il Sung [an 1 du Juche (1912)-an 83 du Juche (1994)], fondateur de la Corée socialiste.

Engagé au milieu des années 1920 dans la voie de la lutte pour libérer la Corée de l'occupation militaire japonaise (1905-1945), il a, en recherchant une nouvelle voie de la révolution coréenne, découvert la vérité des idées du Juche que les masses populaires sont les maîtres de la révolution et que si l'on veut obtenir la victoire dans la révolution, il faut se mêler à elles, les former et les mobiliser dans la lutte. En outre, il a trouvé la vérité des idées du Songun que c'est à la pointe de l'épée qu'on peut obtenir la victoire de l'œuvre révolutionnaire, l'indépendance et la prospérité de la nation.

Il a formulé les principes des idées du Juche, de celles du Songun, lors de la conférence des cadres dirigeants de l'Union de la jeunesse communiste et de l'Union de la jeunesse anti-impérialiste tenue du 30 juin au 2 juillet 1930 à Kalun de la Chine du Nord-Est, mettant ainsi au point les idées du Juche, celles du Songun.

7. Caractéristiques essentielles de la politique socialiste de la RPDC

Les caractéristiques essentielles de la politique socialiste de la RPDC sont d'abord qu'elle permet aux masses populaires d'occuper la position et de s'acquitter du rôle qui leur reviennent en tant que maîtres de l'Etat et de la société. Cela s'exprime réellement par le fait que le Parti du travail de Corée et le gouvernement de la République se proposent comme principe suprême de leurs activités de s'employer à améliorer le bien-être des masses populaires et leur assurent les libertés et droits authentiques, ainsi qu'une vie aisée et civilisée.

Ses caractéristiques essentielles sont ensuite qu'elle repose sur l'unité politique et idéologique monolithique de toute la société. L'armée et le peuple entiers s'unissent étroitement autour du Parti et du Leader sur les plans tant de l'organisation et de l'idéologie que du sens du devoir moral, c'est là justement la société socialiste de la Corée.

Ce qui fait encore ses caractéristiques essentielles, c'est qu'elle se réalise sous la direction unique du Leader et par voie d'un système et d'une méthode de gouvernement populaires conformes à la volonté et aux intérêts des masses populaires. Puisqu'elle s'effectue sous la direction unique du Leader et en recourant à un système intégral de modes et procédés de gouvernement

reposant sur l'amour et la confiance envers les masses populaires et visant à l'application de ceux-ci, elle permet efficacement à celles-ci d'occuper la position et de s'acquitter du rôle qui leur reviennent en tant que maîtres de l'Etat et de la société.

8. Principes fondamentaux régissant la politique socialiste de la RPDC

Les principes fondamentaux auxquels se tient la politique socialiste de la RPDC sont d'assurer fermement l'unicité de pensée et de direction, d'adhérer jalousement à l'indépendance politique et d'associer judicieusement la politique et les affaires militaires, la politique et l'économie, la ligne à l'égard des différentes classes et celle à l'égard des masses, le devoir national et le devoir international au niveau de la révolution.

9. Unicité de pensée et de direction dans la politique

Assurer l'unicité de pensée et de direction dans la politique signifie faire régner exclusivement une idéologie, idées du Leader, dans toute la société et appliquer la politique d'établir une discipline de fer de sorte que tous les membres de la société soutiennent une direction, direction unique du Leader.

En RPDC, est assurée strictement l'unicité de pensée et de direction pour développer la société conformément

aux exigences intrinsèques de la société socialiste, réalisant ainsi l'unicité de pensée et celle d'action.

L'unicité de pensée et de direction dans la politique socialiste de la RPDC est assurée par une discipline centralisée et, sur cette base, on applique exactement les exigences du centralisme démocratique qui assure la démocratie.

10. Adhésion à l'indépendance politique

Se tenir à l'indépendance dans la politique signifie appliquer la politique de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté nationales de son peuple, de défendre les intérêts de celui-ci et de recourir à la force de son peuple.

L'indépendance politique est le premier critère d'un Etat indépendant et vitale pour lui.

La RPDC, qui sait adhérer fermement à l'indépendance politique, élabore et exécute en toute indépendance toute la ligne de conduite et toute la politique et exerce l'égalité complète et la souveraineté dans les relations extérieures.

11. Association judicieuse de la politique et des affaires militaires

Associer judicieusement la politique et les affaires militaires est de faire de celles-ci l'essentiel de celle-là et de résoudre, sur cette base, tous les problèmes de la

révolution et du développement du pays.

En RPDC, on propose les affaires militaires comme les plus importantes des affaires de l'Etat et règle tous les problèmes selon le principe de la primauté des affaires militaires. On y fait de l'armée la force principale de l'œuvre socialiste et compte sur son tempérament révolutionnaire et sa capacité de combat pour défendre la patrie, la révolution et le socialisme et promouvoir vigoureusement l'ensemble de l'édification du socialisme.

12. Association étroite de la politique et de l'économie

Associer la politique et l'économie, c'est d'appliquer à la fois les exigences et intérêts politiques et économiques et de les combiner étroitement dans le règlement de tous les problèmes posés par la révolution et le développement du pays.

En RPDC, on combine étroitement la politique et l'économie en assurant fermement la prépondérance de la politique.

Dans l'élaboration de l'ensemble de la ligne de conduite et de la politique, on tient compte d'abord des exigences politiques en les combinant avec celles de l'économie, et pour la formation des forces révolutionnaires, on s'investit essentiellement dans la préparation des

forces politiques en les combinant judicieusement avec les forces économiques suffisamment préparées. Et quand il s'agit de mobiliser les masses populaires dans la révolution et le développement du pays, on combine le travail politique avec les affaires administratives, techniques et économiques en donnant la priorité au premier, le stimulant politique et moral avec le stimulant matériel tout en donnant la priorité au premier.

Si la Corée socialiste parvient à sauvegarder fermement l'œuvre socialiste en dépit du blocus économique rude et obstiné des impérialistes, c'est que le Parti du travail de Corée a érigé son pays en une puissance politique en se tenant au principe de la primauté politique.

13. Combinaison judicieuse de la ligne à l'égard des différentes classes avec celle à l'égard des masses

Combiner la ligne suivie à l'égard des différentes classes avec celle à l'égard des masses signifie appliquer strictement à la fois les exigences de ces deux lignes dans le renforcement des rangs de révolutionnaires et la promotion de la révolution et du développement du pays.

Appliquer la ligne suivie à l'égard des différentes classes est d'adhérer toujours fermement au principe de la classe ouvrière dans la révolution et le développement du pays et d'aborder et résoudre tous les problèmes à

partir de la position de la classe ouvrière. La RPDC a sauvegardé inébranlablement le caractère inhérent et révolutionnaire de la classe ouvrière dans la promotion de la révolution et du développement du pays, faisant progresser victorieusement l'œuvre socialiste sans aucune déviation ni aucun déraillement.

Appliquer la ligne suivie à l'égard des masses est de défendre les intérêts des masses populaires et de résoudre tous les problèmes posés par la révolution et le développement du pays en comptant sur leur créativité et leur intelligence inépuisables et en les mettant pleinement en jeu.

La RPDC a appliqué strictement dans la politique le principe des idées du Juche selon lequel les masses populaires sont les maîtres de la révolution et du développement du pays et ont en elles la force de les promouvoir. Ainsi, elle fait avancer vigoureusement la révolution et le développement du pays en s'appuyant sur l'ardeur révolutionnaire et l'enthousiasme créateur des masses populaires et en les mettant pleinement en jeu.

14. Association du devoir national et du devoir international de la révolution

La combinaison judicieuse de ces deux devoirs signifie mener à bien la révolution et le développement de son pays et pousser en même temps, grâce au

renforcement de la solidarité internationale, l'ensemble du mouvement révolutionnaire mondial.

La Corée socialiste associe étroitement le devoir national et le devoir international en adhérant toujours à la position Juche.

Autrement dit, elle met sa révolution au centre de toutes ses préoccupations pour la mener à bien et, sur cette base, s'acquitte au mieux de son devoir international grâce au renforcement de la solidarité internationale et à la promotion de l'ensemble du mouvement révolutionnaire mondial.

15. Régime politique de la RPDC

Le régime politique de la RPDC est un excellent régime politique socialiste, car il assure effectivement aux masses populaires laborieuses les droits de maîtres de l'Etat et de la société et défend par tous les moyens leurs intérêts.

Il a pour fond le système de direction unique du Leader, celui de direction du Parti, le régime politique de l'Etat socialiste et celui de la vie politique socialiste.

16. Système de direction unique du Leader

Le système de direction unique du Leader est, en un mot, un système politique appelé à assurer la position et le rôle dirigeants du Leader dans la politique socialiste.

Autrement dit, c'est un système visant à promouvoir la révolution et le développement du pays en se guidant sur les idées du Leader et à assurer l'unanimité d'action du Parti, de l'Etat, de l'armée et du peuple entiers sous les ordres et directives du Leader.

Le système de direction unique du Leader est d'abord un système idéologique exigeant de faire promouvoir la révolution et le développement du pays en se guidant exclusivement sur les idées révolutionnaires du Leader.

Les idées du Juche, celles du Songun, créées par le camarade Kim Il Sung constituent l'idéologie directrice unique de la révolution et du développement du pays et le guide inébranlable du Parti du travail et des activités de l'Etat, car elles traduisent on ne peut mieux correctement la volonté et les besoins des masses laborieuses.

Le système de direction unique du Leader est ensuite une discipline et un ordre de ne soutenir que la direction du Leader et de n'obéir qu'à ses ordres et directives.

En RPDC, la direction du Leader par la voie organisationnelle assure l'unicité d'action de l'ensemble des organisations politiques et des membres de la société parce qu'elle reflète la volonté du Parti et du peuple entiers.

Ainsi, la RPDC a réalisé une unité et une cohésion irréductibles caractérisées par l'unanimité d'action du

Parti, du pays, de l'armée et du peuple entiers sous la direction unique du Leader.

Le système de direction unique du Leader constitue le contenu essentiel du régime politique socialiste de la RPDC.

17. Système de direction du Parti

Le système de direction du Parti assure la position et le rôle dirigeants du Parti du travail dans la politique socialiste.

C'est un régime et un ordre de promouvoir la révolution et le développement du pays sous la direction du Parti, c'est-à-dire que le Parti et la société entiers obéissent comme un seul homme à la ligne de conduite, à la politique, aux décisions et aux directives du Parti.

Ce qui fait le contenu essentiel du système de direction du Parti est d'abord le régime politique où le Parti de la classe ouvrière devient un parti unique au pouvoir.

En RPDC, il y a aussi les partis politiques démocratiques, outre le Parti du travail de Corée au pouvoir.

Mais ces partis soutiennent et aident le Parti du travail de Corée en partageant avec lui les intérêts fondamentaux, au lieu de lui disputer le pouvoir.

Si les politiciens des pays impérialistes dénigrent le Parti du travail de Corée qui est le seul parti au pouvoir

en Corée socialiste en parlant de « dictature d'un parti » ou de « dictature du parti », cela relève d'un sophisme propre à embellir le pluripartisme de la société capitaliste et à saper de l'intérieur la Corée socialiste.

Ce qui fait encore le contenu important du système de direction du Parti, c'est d'instaurer le système de direction collégiale des comités du Parti à tous les échelons.

Ce système exige que tous les organismes de l'Etat et toutes les organisations sans exception mènent leurs activités sous la direction du comité du Parti correspondant et que toutes les questions importantes de l'unité d'activité correspondante soient délibérées collectivement au sein de son comité du Parti avant d'organiser leur exécution.

En RPDC, les organisations du Parti sont mises sur pied dans tous les secteurs et toutes les unités d'activité, et le système de direction unifiée du Parti, instauré depuis l'instance centrale jusqu'à celle de base.

18. Régime politique d'Etat socialiste de la RPDC

Le régime politique d'Etat socialiste de la RPDC est un régime révolutionnaire et populaire, car il représente et défend fermement les droits souverains des masses populaires, maîtres de l'Etat et de la société, réalise l'unité politique et idéologique de toute la société et

assure efficacement la vie souveraine et créatrice de celles-ci grâce au rehaussement de leur responsabilité et de leur rôle.

L'essentiel de ce régime politique est d'abord les stipulations portant sur l'ordre selon lequel le pouvoir d'Etat est organisé et réalisé de manière à faire des masses laborieuses les maîtres de l'Etat.

La forme de l'Etat socialiste défini par le régime politique d'Etat socialiste de la RPDC est, du point de vue de son organisation, un régime républicain socialiste et, du point de vue de la réalisation du pouvoir de l'Etat, un régime démocratique socialiste.

La RPDC revêt une forme de régime républicain socialiste où l'organe des représentants du peuple directement élus par le peuple entier selon les principes du suffrage démocratique exerce le pouvoir de l'Etat et adopte la démocratie socialiste comme mode fondamental de ses activités.

L'essentiel du régime politique d'Etat socialiste de la RPDC est ensuite d'établir un système de travail cohérent permettant à l'Etat de prendre en main l'ensemble de la société et de l'administrer.

L'important en la matière est, premièrement, le système de l'appareil d'Etat socialiste, deuxièmement, celui des unités d'activité et circonscriptions administratives de l'Etat, troisièmement, le système appelé à faire

participer les masses populaires à l'administration de l'Etat, quatrièmement, l'ordre de contrôler et gérer de façon unifiée l'ensemble de la vie économique du pays.

Le point crucial du régime politique d'Etat socialiste de la RPDC est d'instaurer le système d'administration de l'Etat privilégiant la défense nationale.

Ce dernier système est un système d'administration de l'Etat où le Premier Président du Comité de la défense nationale organise et dirige, au poste suprême de l'Etat, l'administration des affaires étatiques et sociales ainsi qu'un système de rouage de l'Etat ayant pour pivot le Comité de la défense nationale.

19. Régime de vie politique socialiste de la RPDC

Le régime de vie politique socialiste de la RPDC est un régime de vie politique avancé, assurant effectivement aux masses populaires les libertés et droits politiques authentiques.

Grâce à ce régime de vie politique socialiste, les masses laborieuses jouissent d'une vie matérielle et culturelle heureuse en bénéficiant de toutes les libertés et tous les droits politiques tels que le droit de vote, le droit d'éligibilité, les libertés d'expression, de presse, de réunion, d'association et de manifestation.

Les masses populaires participent directement à

l'administration de l'Etat et à la politique du pays en tant que maîtres du pouvoir, et chacune d'elles mène librement sa vie sociale et politique au sein des partis politiques ou des organisations sociales.

En RPDC, la vie politique souveraine et créatrice des masses laborieuses se réalise à travers la vie politique socialiste consciente, la légalité socialiste, le suffrage démocratique et la vie économique et culturelle assurée au peuple par l'Etat.

20. Mode de gouvernement de la RPDC

Le mode de gouvernement de la RPDC est un mode socialiste populaire, car permettant aux masses populaires de s'acquitter de leur rôle qui leur revient en tant que maîtres de l'Etat et de la société dans l'administration de la société.

Administrer et gérer l'Etat et la société conformément aux besoins et intérêts des masses populaires et en s'appuyant sur celles-ci, garantissant ainsi effectivement leur statut indépendant et les amenant à s'acquitter de leur responsabilité et de leur rôle en tant que maîtres, c'est là l'essence du mode de gouvernement socialiste de la RPDC.

21. Base du mode de gouvernement

Le mode de gouvernement de la RPDC repose sur le collectivisme.

Dans la société socialiste de la RPDC où sont entièrement socialisés le pouvoir et les moyens de production sur la base du collectivisme, les masses populaires sont les maîtres de l'Etat et de la société, et la gestion de l'Etat aussi repose sur le collectivisme.

22. Composants du mode de gouvernement socialiste de la RPDC

La politique de Songun, la politique de bienfaisance et la démocratie socialiste constituent le mode de gouvernement socialiste de la RPDC.

23. Politique de Songun

La politique de Songun est un mode de gouvernement socialiste principal qui donne la priorité à l'aspect militaire dans les affaires de l'Etat et fait de l'armée l'élite et la force principale de la révolution pour défendre la patrie, la révolution et le socialisme et promouvoir l'ensemble de l'édification du socialisme.

D'abord, elle considère les affaires militaires comme celles de premier plan de l'Etat.

Cela signifie que la politique de Songun propose comme tâches primordiales dans l'élaboration et l'exécution de l'ensemble de la politique du pays de privilégier les affaires militaires et de renforcer le potentiel militaire.

La RPDC considère les affaires militaires comme celles d'une importance primordiale qui décident du sort du pays et de la nation et y investit le plus de ses efforts.

Ensuite, la politique de Songun fait de l'armée l'élite et la force principale de la révolution pour défendre le pays, la révolution et le socialisme et pousser l'ensemble de l'édification du socialisme.

Cela démontre que la politique de Songun est un mode de gouvernement qui fait de l'armée le porte-drapeau dans la réalisation de la politique et mobilise les masses en les amenant à suivre l'esprit et le style d'action de l'armée.

En RPDC, toute la société est invitée à s'inspirer de l'esprit et du style d'action de l'Armée populaire afin d'engager largement les masses populaires dans la révolution et le développement du pays.

24. Caractère révolutionnaire de la politique de Songun

Le caractère révolutionnaire de la politique de Songun réside dans le fait qu'elle est révolutionnaire au plus haut point en tant que politique d'indépendance contre l'impérialisme, celle d'amour du pays, de la nation et du peuple.

Ici, la politique d'indépendance contre l'impérialisme signifie qu'elle permet de rejeter l'agression et l'ingérence impérialistes, d'adhérer fermement à l'indépendance, de

sauvegarder le plus résolument la souveraineté des masses populaires et celle de la nation et du pays et d'impulser fortement l'œuvre d'émancipation du monde.

La politique d'amour du pays, de la nation et du peuple signifie qu'elle sert entièrement ces trois derniers et ouvre la voie de leur prospérité.

25. Objectif de la politique de Songun

L'objectif de la politique de Songun est de remporter une victoire décisive dans la confrontation anti-impérialiste et antiaméricaine en faisant face avec initiative aux manœuvres d'agression des impérialistes américains et d'édifier une puissance socialiste prospère en impulsant énergiquement l'ensemble de l'édification du socialisme.

Son premier objectif est de faire face avec initiative aux manœuvres d'agression des impérialistes américains.

Cela équivaut à neutraliser les tentatives d'agression des impérialistes en prenant toujours le dessus dans l'affrontement avec l'impérialisme américain et encore à mener une lutte énergique pour déjouer une fois pour toutes leurs manœuvres d'agression.

La politique de Songun vise non seulement à sauvegarder le pays, la révolution et le socialisme, mais encore à édifier une puissance socialiste prospère, puissance sans précédent dans l'histoire de la nation coréenne.

La puissance socialiste prospère est un pays doté d'un grand potentiel, où tout prospère et que le peuple vit sans avoir plus rien à envier au monde. C'est-à-dire, un pays puissant invulnérable, tout fier d'une haute dignité et d'un grand potentiel, où tous les domaines, notamment politique, militaire, économique, culturel connaissent une pleine prospérité et que le peuple jouit d'une vie aisée sans avoir plus rien à envier au monde. Voilà la puissance socialiste prospère que la politique de Songun se propose d'édifier.

L'édification d'une puissance socialiste prospère est l'idéal et l'objectif du Parti du travail de Corée et du peuple, ainsi que l'objectif de la politique de Songun.

26. Politique de bienfaisance

La politique de bienfaisance est en un mot une politique d'amour et de confiance à l'égard du peuple. C'est-à-dire, c'est une politique authentiquement populaire qui exige qu'on partage le sort avec le peuple en voyant en lui un être tout-puissant au monde, doté d'une vie souveraine immortelle, et qu'on mette tout à son service et s'appuie sur lui en tout.

27. Caractéristiques essentielles de la politique de bienfaisance

Les caractéristiques essentielles de la politique de

bienfaisance résident dans ce qu'elle est une politique de confiance sublime, d'amour et de large intégration à l'égard du peuple.

Ici, la politique de confiance à l'égard du peuple signifie qu'on compte sur les besoins souverains des masses populaires qui désirent être les maîtres du monde et de leur destin ainsi que sur leur capacité créatrice de les réaliser afin de s'appuyer entièrement sur elles en tout.

La politique d'amour du peuple suppose qu'on considère le peuple comme l'être le plus précieux au monde, lui prodigue tous les honneurs et bienfaits et se dévoue à lui.

La politique de large intégration implique qu'on prodigue sollicitude et confiance bien sûr au peuple laborieux mais encore à n'importe qui, attaché au pays, à la nation et au peuple, se dévoue à ce dernier, indifféremment à la classe ou à la couche sociale dont il fait partie.

28. Démocratie socialiste

La démocratie socialiste est une politique des masses populaires elles-mêmes qui leur permet d'occuper la position et de s'acquitter du rôle, qui leur reviennent en tant que maîtres de l'Etat et de la société.

Elle repose sur le collectivisme et se propose comme objectif suprême de défendre la vitalité sociale et politique de la collectivité et les intérêts communs de la

société. Ainsi, dans la société socialiste de la RPDC, la liberté et l'égalité sont assurées sur la base de la camaraderie et de la coopération entre les gens, et tout le monde jouit d'une vie souveraine.

29. Essentiel de la démocratie socialiste et problèmes importants posés par son application

L'essentiel de la démocratie socialiste consiste d'abord à élaborer la politique conformément à la volonté des masses laborieuses, à la réaliser en tenant compte de leurs intérêts et en faisant appel à leur force, et à leur assurer effectivement les libertés et droits authentiques dans tous les domaines de la vie sociale ainsi qu'une vie aisée.

L'important dans l'application de la démocratie socialiste est, premièrement, de permettre aux masses laborieuses de participer largement à l'exercice du pouvoir et d'accroître sans cesse leur rôle dans la vie politique d' Etat, deuxièmement, de renforcer par tous les moyens la direction du Parti et la direction unifiée de l'Etat, troisièmement, de combattre tous les actes hostiles portant atteinte à la souveraineté des masses laborieuses, quatrièmement, de mener à bien l'édification économique et culturelle socialiste et cinquièmement, de bannir la bureaucratie, legs de la vieille société.

En RPDC, l'ensemble de la ligne de conduite et de la

politique du Parti et de l'Etat traduisent la volonté et les besoins des masses populaires et se réalisent grâce à l'ardeur et aux efforts conscients de celles-ci.

30. Entité sociale et politique

Elle est une collectivité sociale et politique où le Leader, le Parti, l'armée et le peuple forment une entité et partagent le même sort.

En RPDC, le Leader, le Parti, l'armée et le peuple s'unissent en une entité au niveau de la réalisation et du développement de la politique socialiste, impulsant ainsi fortement le développement politique.

Puisque l'entité sociale et politique est une collectivité unie en un bloc et partageant le même sort, les principes de la camaraderie et du sens du devoir mutuel révolutionnaires y régissent, permettant au Leader, au Parti, à l'armée et au peuple de former une unité monolithique et à celle-ci de faire preuve sans réserve de sa puissance.

L'entité sociale et politique est une collectivité sociale traduisant au plus haut point les besoins souverains des masses populaires et dotée d'une capacité créative de les réaliser.

31. Position du Leader dans l'entité sociale et politique

Le Leader occupe une position absolue dans la

révolution et le développement du pays. Cela signifie qu'il est le cerveau de l'entité sociale et politique et le centre de l'unité et de la cohésion.

Sa position absolue réside dans ce qu'il est le centre de cette entité. Le Leader est le centre de la vie de la collectivité sociale et politique en tant que son cerveau, tout comme le cerveau l'est dans l'organisme de chacun.

Si le Leader est le centre de l'entité sociale et politique, c'est qu'il incarne le plus parfaitement les vœux organisés des masses populaires et que celles-ci lui doivent leurs conscience idéologique souveraine et créativité, parvenues au plus haut point.

Que le Leader est le centre de l'entité sociale et politique signifie qu'il est le centre de l'unité et de la cohésion de la collectivité et celui de la direction.

32. Rôle du Leader dans l'entité sociale et politique

Le Leader joue un rôle déterminant dans la révolution et le développement du pays puisqu'il occupe une position absolue en tant que centre de l'entité sociale et politique.

Il éclaire d'abord la voie à suivre par les masses populaires dans leur lutte en mettant au point et approfondissant l'idéologie directrice de la révolution.

Ensuite, il renforce par tous les moyens le Parti,

prépare une puissante force motrice de la révolution en sensibilisant et ralliant dans les organisations les masses populaires et conduit à la victoire la révolution et le développement du pays en mobilisant les masses populaires et en mettent en jeu au maximum leur force grâce à son leadership éminent.

33. Position et rôle du Parti dans l'entité sociale et politique

Dans l'entité sociale et politique, le Parti s'acquitte d'une fonction de pivot en unissant autour du Leader les masses populaires.

Le Parti est une organisation politique dirigeante appelée à assurer la direction du Leader sur les masses populaires, et ces dernières ne peuvent s'unir étroitement au Leader que par l'intermédiaire de cette organisation.

Sous la direction du Parti, les masses populaires s'imprègnent de l'idéologie du Leader et se rallient autour de celui-ci sur le plan organisationnel.

34. Position et rôle de l'armée dans l'entité sociale et politique

Dans l'entité sociale et politique, l'armée est le corps d'élite et la force principale.

Elle est la collectivité la plus révolutionnaire, la plus combative et la plus active. Aucune collectivité ne la

dépasse dans l'esprit révolutionnaire, l'esprit d'organisation et la capacité de combat.

Actuellement, ce qui importe le plus dans la politique pour défendre et réaliser les besoins et intérêts fondamentaux des masses populaires, c'est le front militaire anti-impérialiste où on lutte contre l'agression et le pillage des impérialistes ; c'est un front fondamental et vital, car le sort du pays et de la nation, du socialisme et de la révolution en dépend.

L'armée révolutionnaire sauvegarde par les armes le Parti, la révolution, la patrie et le pays contre un puissant ennemi impérialiste qu'elle affronte directement et joue un rôle de force principale dans la promotion de l'ensemble de l'édification du socialisme.

C'est de ses armes que dépendent la paix, le socialisme et la vie heureuse et exaltante du peuple.

Ainsi, l'armée révolutionnaire s'assigne la noble mission et la tâche la plus lourde mais la plus glorieuse qu'aucune autre collectivité pas plus que la classe ouvrière ne peut assumer à sa place.

35. Position et rôle des masses populaires dans l'entité sociale et politique

Dans l'entité sociale et politique, les masses populaires sont les auteurs réels du développement de la politique.

Que les masses populaires sont les responsables réels du développement de la politique signifie qu'elles sont des forces décisives qui réalisent et développent la politique.

Les masses populaires sont une collectivité sociale constituée principalement de travailleurs laborieux et unie par la communauté des besoins souverains et des activités créatrices.

Dans la société socialiste, les masses populaires, détenant le pouvoir de l'Etat et les moyens de production, créent l'histoire de façon consciente en maîtres de la société et de leur destin et appliquent la politique conformément à leurs vœux et à leurs besoins.

Comme les masses populaires ont à leur tête un éminent Leader, disposent d'une organisation politique tel un parti révolutionnaire et forment une entité sociale et politique ayant comme force principale l'armée, elles sont en mesure d'occuper la position et de s'acquitter du rôle en tant que maîtres authentiques de la politique.

36. Partis politiques de la RPDC

En RPDC, il y a le Parti du travail de Corée, le Parti social-démocrate de Corée et le Parti *Chondogyo- Chongu.*

37. Parti du travail de Corée (PTC)

Le PTC est un parti révolutionnaire de type nouveau

ayant pour guide le grand kimilsunisme-kimjongilisme.

Il prend pour guide fondamental dans son édification et ses activités les idées du Juche, celles du Songun, créées par le camarade Kim Il Sung et approfondies par le camarade Kim Jong Il, assure parfaitement l'unicité de pensée et de direction du Leader en son sein et dans toute la société grâce à l'application des principes de ces idées et réalise brillamment son union étroite.

Le PTC s'est tenu fermement à son caractère et à ses principes révolutionnaires en tant qu'un parti digne de respect

Jadis, alors que les chauvinistes des grandes puissances et les opportunistes au sein du mouvement socialiste tentaient de lui imposer leur volonté, il l'a rejetée carrément et adhéré invariablement à sa position indépendante et à ses principes révolutionnaires. Il a fait face aux pressions politiques et militaires et aux machinations d'agression des impérialistes avec la volonté de braver la mort et la stratégie du Songun et a répliqué à leur blocus économique perfide et à leurs tentatives de pénétration idéologique et culturelle réactionnaire par un esprit de la confiance en soi et une offensive idéologique révolutionnaire, faisant ainsi progresser vigoureusement l'œuvre socialiste.

Le PTC a réalisé son édification en prévision de l'avenir de sorte que l'œuvre révolutionnaire Juche soit

menée jusqu'à son achèvement.

Il s'est tôt investi dans la solution du problème de la poursuite de l'œuvre révolutionnaire, en a jeté de solides assises et instauré en son sein un solide système de direction assurant l'action unanime de tous ses adhérents selon la pensée et la volonté du Leader, préparant ainsi les assises irréductibles permettant de parachever brillamment l'œuvre révolutionnaire, celle du Songun.

Fondé le 10 octobre 1945 par le camarade Kim Il Sung, fondateur de la Corée socialiste, il avance d'un pas énergique vers la victoire finale de l'édification d'une puissance socialiste prospère, en honorant le camarade Kim Jong Il (1942-2011) comme son éternel Secrétaire général et s'unissant étroitement dans une seule pensée et une seule volonté autour du camarade Kim Jong Un, son Premier Secrétaire.

38. Principe fondamental de l'édification du PTC

Le principe fondamental de l'édification du PTC consiste à réaliser la direction politique sur toute la société en s'investissant essentiellement dans le travail en direction de l'homme.

S'investir essentiellement dans le travail en direction de l'homme équivaut au moyen fondamental de son édification et de ses activités, et réaliser la direction

politique sur toute la société est l'orientation et la mission fondamentales de son édification et de ses activités.

39. Principes essentiels de l'édification du PTC

Les principes essentiels de l'édification du PTC sont, premièrement, d'implanter en son sein une idéologie unique, deuxièmement, de faire bloc avec les masses populaires, et troisièmement, d'assurer la continuité de son édification.

Par implantation d'une idéologie unique en son sein, on entend uniformiser le Parti entier par une idéologie et, sur cette base, assurer l'unicité de direction. C'est-à-dire, cela signifie qu'on assure l'unicité de pensée et d'action telle que le Parti entier s'imprègne de l'idéologie révolutionnaire du Leader, n'admet aucune autre idéologie et agit comme un seul homme sous la direction unique du Leader.

Par union monolithique entre le Parti et les masses populaires, on entend l'entité sociale et politique que forment les deux premiers en partageant le même sort.

Assurer la continuité au niveau de son édification revient à perpétuer dans toute sa pureté sa lignée préparée par le Leader et se tenir invariablement aux principes essentiels de son édification.

40. Etablissement de l’idéologie unique en son sein par le PTC

Dès le jour de sa fondation, le PTC a persévéré, sous la direction du Leader, dans son effort pour implanter en son sein l’idéologie unique en faisant de cette tâche la question la plus importante de son édification.

Il a amené ses adhérents et autres travailleurs à se pénétrer du kimilsunisme-kimjongilisme et à s’employer entièrement à sauvegarder jalousement les exploits révolutionnaires immortels accomplis par les grands Leaders et à les honorer à jamais.

En outre, il a incité ses organisations à veiller au mieux à la sécurité du Leader au risque de la vie, à intensifier la formation de leurs adhérents et autres travailleurs dans une confiance absolue en leur Leader. Il est ainsi parvenu à cimenter l’union étroite qu’il forme avec les rangs de révolutionnaires autour du Leader et à instaurer une discipline révolutionnaire exigeant que son personnel, le pays, l’armée et le peuple entiers agissent comme un seul homme sous la direction unique du Leader.

Ainsi, le PTC a pu implanter en son sein l’idéologie et la direction du Leader, obtenir une unité et une cohésion irréductibles et, sur cette base, faire progresser victorieusement la révolution et le développement du pays.

41. Unité indissoluble entre le PTC et les masses populaires

Dès le début, le PTC a accompli son développement en un parti de masse afin de faire bloc avec les masses populaires. Développer le Parti en un parti de masse revient à édifier un parti englobant les éléments d'avant-garde issus des masses laborieuses, notamment la classe ouvrière, et luttant pour défendre les intérêts des masses.

La théorie de l'édification d'un parti de masse avancée pour la première fois et approfondie par le PTC a éclairci sous un jour nouveau le caractère et l'aspect d'un parti de la classe ouvrière et ouvert une nouvelle voie à l'édification d'un parti révolutionnaire appelé à conduire l'œuvre socialiste.

Le PTC a d'ailleurs réalisé son développement en un parti-mère afin de former une unité indéfectible avec les masses populaires.

Faire du parti un parti-mère, c'est édifier un parti qui répond du sort des masses populaires, prend soin d'elles et les conduit sur une bonne voie.

Le PTC est parvenu à se développer en un parti-mère sous la sage direction du Leader, réalisant ainsi la politique de bienfaisance, celle de large intégration, son mode de gouvernement traditionnel et manifestant sans réserve sa vitalité au monde entier.

42. Continuité de son édification assurée par le PTC

Le PTC, dans le but d'assurer la continuité au niveau de son édification, a assuré la continuité de l'idéologie et de la direction du Leader, et a sauvegardé ses traditions révolutionnaires préparées au cours d'une âpre lutte révolutionnaire pour les perpétuer et développer.

Le PTC a surtout trouvé une solution pertinente au problème du successeur du Leader. Pour régler judicieusement ce problème, il a désigné comme successeur du Leader un éminent dirigeant du peuple infiniment fidèle au Leader qui a inauguré la révolution et à son œuvre et doté de la personnalité, des qualités et des aptitudes requises pour réaliser parfaitement la direction politique sur toute la société, et a implanté sa direction.

Actuellement, le PTC a instauré la direction unique du camarade Kim Jong Un en honorant les camarades Kim Il Sung et Kim Jong Il comme Leaders éternels, trouvant ainsi une solution brillante au problème du successeur du Leader et préparant un gage sûr pour se développer sans cesse en un parti révolutionnaire du type Juche.

43. Principe fondamental des activités du PTC

Le principe fondamental des activités du PTC est

d’associer sa direction à la ligne révolutionnaire suivie à l’égard des masses.

Associer sa direction à sa ligne révolutionnaire suivie à l’égard des masses revient à appliquer celle-ci, à condition de réaliser parfaitement la direction unique du Leader.

Pour appliquer parfaitement le principe fondamental de ses activités, le PTC a adapté sa direction aux vœux et aux besoins des masses populaires et amené ses organisations et permanents à se mêler à celles-ci pour mener une organisation et un travail politique efficaces de sorte qu’elles soutiennent de tout cœur sa direction.

44. Système de travail du PTC

Le système de travail du PTC consiste essentiellement, premièrement, en l’ordre et la discipline exigeant que le Parti entier agisse comme un seul homme sous la direction unique du Leader, deuxièmement, en ceux supposant que les comités du Parti à tous les échelons dirigent de façon unifiée l’ensemble des affaires en tant qu’organe directeur suprême de l’unité d’activité concernée, troisièmement, en ceux réclamant que les comités du Parti à tous les échelons contrôlent et dirigent de façon systématique les organisations du Parti à l’échelon inférieur.

Le PTC a établi en son sein un cohérent système de

travail révolutionnaire, devenant ainsi un intègre rang de combattants influents invincible et réalisant la direction du Leader sur la révolution et le développement du pays.

45. Méthode de travail du PTC

La méthode de travail du PTC est de donner la priorité au travail politique afin de former les gens, de les rallier autour de lui et de les convaincre de participer volontiers à la révolution et au développement du pays.

L'important dans sa méthode de travail est qu'on fait précéder toute tâche par le travail politique, que l'échelon supérieur aide l'échelon inférieur, que les cadres dirigeants se mêlent toujours aux masses et réalisent leurs tâches révolutionnaires en s'appuyant sur elles, qu'on mène le travail du Parti de façon scientifique et créatrice conformément à la réalité objective et à la situation concrète et qu'on organise activement des mouvements de masse pour réaliser l'objectif de combat proposé par le Parti.

46. Style de travail du PTC

Le style de travail du PTC est le style de travail dont le Parti de la classe ouvrière fait montre au cours de sa direction de la révolution et du développement du pays ainsi que la physionomie politique et idéologique que révèlent ses permanents et adhérents dans leur travail révolutionnaire et leurs rapports avec

les masses populaires.

L'important dans le style de travail du Parti est le style d'action d'innover et progresser sans répit, la confiance en soi et l'opiniâtreté révolutionnaires, la manière d'œuvrer avec courage et ardeur, l'intransigeance et l'impartialité dans le travail, le mode de vie et les qualités populaires qui font au peuple considérer le Parti comme sa mère, un dévouement infini au Parti et à la révolution, la disposition à payer de sa personne dans le travail, ainsi que la modestie et l'intégrité.

47. Programme suprême du PTC

Le programme suprême du PTC est de transformer toute la société selon le kimilsunisme-kimjongilisme.

Le kimilsunisme-kimjongilisme est le système intégral de l'idéologie, de la théorie et de la méthode Juche et les grandes idées révolutionnaires qui représentent l'époque du Juche.

La transformation de toute la société selon le kimilsunisme-kimjongilisme est une continuation révolutionnaire de la transformation de toute la société selon le kimilsunisme et son développement à un palier nouveau.

48. Drapeau du PTC

C'est une bande rouge au milieu de laquelle est gravé son emblème : le marteau, la faucille et le pinceau.

La bande rouge symbolise la lignée Juche et la pureté des traditions révolutionnaires imprégnées du sang des aînés révolutionnaires et représente la bannière révolutionnaire des idées du Juche, celle du socialisme.

Son emblème reflète le caractère révolutionnaire et celui de masse du PTC qui a pour composants ouvriers, paysans et travailleurs intellectuels.

Il y a des partis qui ont gravé dans leur drapeau le marteau et la faucille, mais seul le PTC a gravé dans son drapeau, outre les deux derniers, le pinceau.

49. Parti social-démocrate de Corée (PSC)

Le PSC est un parti démocratique attaché à la patrie, à la nation et au peuple, qui lutte pour défendre les besoins des masses de toutes les couches sociales et les intérêts de la nation et réaliser la justice sociale.

Le Parti démocratique de Corée, son prédécesseur, a été fondé le 3 novembre 1945 sur l'initiative de militants démocrates, militants nationalistes et religieux progressistes avant d'être converti, en janvier 1981, en PSC conformément aux impératifs objectifs du développement social et de l'exigence légitime de son développement.

Le PSC a pour mission et tâches de participer à l'émancipation de la nation et de l'humanité en se guidant sur l'idée d'indépendance, et, pour immédiat,

d'édifier une société indépendante et de réaliser la réunification indépendante du pays, et, à la fin, d'instaurer une future société, un monde émancipé, où sont réalisées l'émancipation de l'homme, celle de la nation et celle de l'humanité.

Après sa fondation, le PSC a formé un front uni avec le PTC pour participer activement au travail du pouvoir populaire et travailler à l'édification d'une nouvelle société, à la victoire de la guerre de Libération de la patrie, à la reconstruction de l'après-guerre, à la révolution socialiste, à l'édification du socialisme, à la réalisation de la réunification pacifique et indépendante du pays ainsi qu' à l'amitié, à la coopération et à la solidarité avec les partis démocrates de divers pays du monde.

Il a un cohérent système d'organisation depuis l'échelon central jusqu'à celui de base selon circonscription administrative et quartier de résidence.

Il fait paraître comme son organe la revue *Josonsahaeminjudang*.

50. Parti *Chondogyo-Chongu*

Le Parti *Chondogyo-Chongu* est un parti indépendant et démocratique qui s'emploie à défendre les intérêts de la nation coréenne et des chondoïstes.

Il a vu le jour le 8 février 1946, conformément aux aspirations et aux besoins des masses populaires

d'éliminer en Corée les conséquences de la domination coloniale japonaise et d'édifier une nouvelle société.

Il se guide sur l'idée de Tonghak : l'homme est le Ciel, et hérite l'esprit de l'indépendance de la nation coréenne, nation homogène, qui a fait valoir son honneur à travers son histoire cinq fois millénaire, et les traditions du patriotisme et de l'union nationale formées par les martyrs dans la lutte sacrée antijaponaise pour la libération du pays.

Il a pour objectif final de réaliser la réunification indépendante et pacifique de la patrie grâce à la grande union de toute la nation, d'instaurer une société fondée sur l'égalité où « rien n'est plus précieux que l'homme », d'édifier un « paradis terrestre », un « monde *Rihwa* », où tout le monde jouira du bonheur.

Il se propose comme tâche essentielle de s'opposer à l'agression et à l'ingérence des forces étrangères, animé de l'esprit national indépendant de « repousser les Occidentaux et les Japonais », et de fonder un Etat unifié pan national où tout le monde mènera une vie heureuse.

Après sa fondation, en tant que membre du Front uni national démocratique il a activement participé, de concert avec les autres partis démocratiques, à la révolution démocratique anti-impérialiste et antiféodale, à la guerre de Libération de la patrie ainsi qu'à la révolution socialiste et à l'édification du socialisme. Il a

en outre travaillé à soutenir et à encourager sincèrement les diverses couches de la population sud-coréenne dans leur lutte pour l'indépendance, la démocratie et la réunification du pays ainsi que les Coréens de la diaspora dans leur juste lutte patriotique et à renforcer la solidarité avec les partis et autres organisations démocratiques des pays du monde.

51. République populaire démocratique de Corée (RPDC)

Fondée le 9 septembre 1948, la RPDC est un pays du peuple, un Etat socialiste indépendant axé sur les masses populaires, qui représente la volonté et les intérêts du peuple coréen entier.

Elle se guide sur les idées du Juche, celles du Songun, mises au point par le camarade Kim Il Sung et approfondies par le camarade Kim Jong Il et les applique de façon intégrale dans l'édification et les activités de l'Etat sous la direction du PTC.

Le pouvoir de la RPDC appartient à l'ensemble des masses laborieuses, les ouvriers, les paysans, les militaires et les intellectuels en premier lieu.

52. Idée fondamentale dont s'inspire la RPDC dans l'édification de l'Etat

L'idée fondamentale sur laquelle se guide la RPDC

dans l'édification de l'Etat est de déifier le peuple.

La RPDC prend la déification du peuple comme point de départ de l'ensemble de la ligne de conduite et des activités de l'Etat. Le régime social et les lois de l'Etat, dont la Constitution socialiste, sont pénétrés d'un bout à l'autre de l'idée de défendre et assurer les droits souverains et intérêts des masses populaires.

53. Mission fondamentale de la RPDC

La RPDC a pour mission fondamentale d'assurer aux masses populaires une vie indépendante et créatrice dans tous les domaines, notamment politique, économique et culturel.

Elle est le représentant des droits souverains des masses populaires.

L'Etat synthétise les aspirations et besoins souverains des masses populaires, et organise et dirige de façon unifiée l'effort pour leur réalisation.

La RPDC est l'organisateur de la capacité créatrice des masses populaires.

Organisation politique la plus globale qui représente les intérêts des masses populaires, l'Etat intègre les gens dans ses organisations, les rallie sur la base de la communauté de situation sociale, de but et d'intérêts, et dirige de façon unifiée leur capacité créatrice, en faisant ainsi de puissants êtres créateurs à même de transformer

la nature et la société.

La RPDC veille à la vie matérielle et culturelle du peuple en s'en chargeant entièrement. Responsable direct des conditions de vie du peuple, l'Etat lui assure tout ce qui est nécessaire à cet effet et prend soin du bien-être de tous les membres de la société.

La RPDC est aussi le protecteur de la vie souveraine et créatrice des masses populaires.

L'Etat défend et sauvegarde de façon organisationnelle les droits, la vie et les biens du peuple de sorte qu'ils ne soient pas atteints.

54. Base politique de la RPDC

La RPDC repose sur la base politique la plus vaste englobant les masses populaires, ouvriers, paysans, militaires et intellectuels en premier lieu.

Le pouvoir de la RPDC appartient à l'ensemble des classes et couches de la société qui s'intéressent à la révolution, et le pouvoir populaire leur assure mêmement les droits et libertés politiques dans tous les domaines de la vie étatique et sociale.

Le pouvoir de la RPDC est le pouvoir socialiste le plus puissant reposant sur l'unité et la cohésion monolithiques de l'ensemble des masses populaires.

Le peuple coréen connaît l'unité et la cohésion les plus solides, car il s'unit étroitement avec l'armée autour

du Parti du travail et du Leader par des liens de pensée, de morale et de sens du devoir mutuel.

55. Base militaire de la RPDC

La RPDC repose sur le système de défense de l'Etat et du peuple entiers ayant comme force d'élite l'Armée populaire.

En RPDC, la base militaire est identique à la base politique.

La base militaire de la RPDC connaît une unité et une cohésion irréductibles sous la direction unique du Parti et du Leader et s'appuie non seulement sur les forces armées régulières mais encore sur le système de défense du peuple entier armé.

56. Base économique de la RPDC

La RPDC repose sur le système d'économie socialiste fondé sur la propriété socialiste des moyens de production et sur les assises de l'économie nationale indépendante avancée.

La propriété socialiste composée de la propriété coopérative ou sociale et de celle du peuple entier constitue la base économique de la RPDC. Et les solides assises de l'économie nationale indépendante que sont une puissante industrie de défense nationale, l'industrie lourde, une industrie légère moderne et une économie

rurale développée constituent la puissante base matérielle de l'Etat.

57. Fonctions d'Etat de la RPDC

La RPDC a pour fonction essentielle de diriger la société de façon unifiée, et pour fonction importante d'exercer la dictature de démocratie populaire appelée à réprimer les agissements des éléments hostiles de sorte qu'une vie souveraine et créatrice soit assurée aux masses populaires.

58. Fonction de direction unifiée sur la société

En RPDC, la direction unifiée de la société par l'Etat est globale, car elle consiste à contrôler tous les domaines de la vie sociale et toutes les régions du pays, à organiser et coordonner leur développement. Elle permet encore de réaliser les besoins souverains des masses populaires et de garantir leurs activités créatrices à l'échelle de toute la société.

La direction unifiée du secteur politique par l'Etat est d'assurer aux masses populaires les droits souverains et de les conduire à occuper la position de maîtres authentiques de l'Etat et de la société. L'Etat assure aux masses populaires les droits politiques et développe les rapports sociaux conformément au niveau du développement de la conscience idéologique souveraine

et de la créativité de l'homme.

La direction unifiée du secteur militaire par l'Etat est de contrôler et diriger l'ensemble des affaires visant à renforcer le potentiel de défense du pays. L'Etat forme l'armée et le peuple sur les plans tant politique et idéologique que militaire et technique, prépare les moyens militaires, dont armements et matériel technique de combat, et les perfectionne sans cesse comme l'exige la guerre moderne, défendant ainsi avec sûreté le socialisme contre l'agression impérialiste.

La direction unifiée du secteur économique par l'Etat est de contrôler, organiser et diriger l'ensemble de la vie économique socialiste. L'Etat élabore judicieusement le plan d'économie nationale, soigne l'organisation de l'économie, assure l'équilibre entre l'accumulation et la consommation, procède correctement à la répartition selon le travail fourni et améliore harmonieusement la vie du peuple.

La direction unifiée du secteur culturel par l'Etat est d'organiser et diriger le développement de l'idéologie et de la culture socialistes. L'Etat crée les biens idéologiques et spirituels, les vulgarise à l'intention du public et les lui fait assimiler, faisant ainsi de tous les membres de la société des êtres sociaux développés sur tous les plans et satisfaisant leurs besoins culturels et spirituels.

La direction unifiée du secteur des relations extérieures par l'Etat est d'organiser et diriger l'effort pour réaliser la souveraineté du pays et de la nation sur le plan international. L'Etat travaille à la solidarité avec les peuples révolutionnaires du monde épris de l'indépendance, à l'émancipation mondiale et à la sauvegarde du socialisme contre toutes les machinations des impérialistes et autres réactionnaires.

59. Fonction de la dictature de démocratie populaire

La dictature de démocratie populaire de la RPDC est la fonction autoritaire de l'Etat qui permet de déjouer toutes sortes d'agissements et velléités contre-révolutionnaires propres à miner le socialisme et à empiéter sur les intérêts des masses populaires et d'assurer à celles-ci les droits et libertés démocratiques.

L'Etat exerce avec la plus grande rigueur la dictature de démocratie populaire pour surveiller de près les survivants de la classe exploiteuse ainsi que les espions, les éléments subversifs et les saboteurs infiltrés de l'extérieur par les impérialistes qui cherchent à renverser le régime socialiste et les châtier sévèrement.

Ainsi, il défend avec sûreté le régime socialiste et les acquis de la révolution.

L'Etat inflige des sanctions juridiques aux

travailleurs qui sont auteurs des infractions.

Il punit en vertu de la loi les organismes, les entreprises, les organisations et les citoyens qui ont commis des infractions comme les écarts de conduite, les corruptions pratiquées au moyen d'argent et de marchandises, dont le détournement, la dilapidation et le gaspillage des biens de l'Etat et de la société et le trafic d'influence.

60. Appareil d'Etat de la RPDC

Il est constitué essentiellement des organes du pouvoir, des organes exécutifs administratifs, des organismes judiciaires et des parquets.

61. Caractéristiques de l'appareil d'Etat de la RPDC

Par essence, arme principale d'une domination politique sur la société, détenue par les masses populaires, l'appareil d'Etat de la RPDC se distingue radicalement de l'ensemble des appareils d'Etat antérieurs.

Ses caractéristiques sont d'abord qu'il est organisé et mène ses activités selon le principe de réaliser la direction unique du Leader, qu'il a vu le jour conformément aux besoins des masses populaires et qu'il sert leurs intérêts en les faisant largement participer

à la gestion de l'Etat. Et ensuite qu'il s'emploie à combattre la bureaucratie et applique à fond le principe du respect de la légalité dans la gestion de l'Etat.

L'appareil d'Etat de la RPDC a pour mode d'activité fondamental la démocratie socialiste.

62. Organes du pouvoir de la RPDC

Les organes du pouvoir de la RPDC, en tant qu'organismes de l'Etat occupant une position de pivot dans l'appareil d'Etat, sont des organes représentatifs du peuple constitués des représentants élus selon le principe du suffrage ainsi que des organes exerçant le pouvoir de l'Etat.

Ils sont constitués des représentants du peuple élus au scrutin secret et selon les principes du suffrage universel, égal et direct, et incarnent et exercent directement le pouvoir de l'Etat.

Ils sont constitués de l'organe suprême du pouvoir et des organes locaux du pouvoir.

63. Organe suprême du pouvoir

L'organe suprême du pouvoir de la RPDC, organe du pouvoir qui incarne et exerce intégralement et à l'échelle nationale le pouvoir d'Etat, est un organisme représentatif du peuple constitué des députés élus directement par le peuple entier dans le cadre de toute la

société ainsi qu'un organe du pouvoir suprême.

Il élabore les lois et la politique de l'Etat, organise directement les organes exécutifs administratifs et les organismes judiciaires, et dirige et supervise leurs activités.

L'organe suprême du pouvoir de la RPDC est l'Assemblée populaire suprême et son organisme permanent, le Présidium de l'Assemblée populaire suprême.

64. Assemblée populaire suprême

En RPDC, l'Assemblée populaire suprême, en tant qu'organe suprême du pouvoir, occupe une position suprême dans le système de l'appareil d'Etat et exerce le pouvoir suprême.

Elle est constituée des députés élus au scrutin secret, selon les principes du suffrage universel, égal et direct.

Les députés à l'Assemblée populaire suprême sont les représentants des masses laborieuses, ouvriers, paysans, intellectuels et militaires en premier lieu.

Le député jouit de l'immunité parlementaire. Il ne peut être arrêté ni condamné à une peine pénale sans l'autorisation de l'Assemblée populaire suprême et, pendant une vacance de celle-ci, de son Présidium, sauf en cas de flagrant délit.

Le mandat de l'Assemblée populaire suprême est de cinq ans.

L'élection de la nouvelle Assemblée populaire suprême a lieu avant la fin du mandat de l'ancienne selon une décision de son Présidium. Lorsque l'élection ne peut avoir lieu pour une raison majeure, le mandat de l'Assemblée se prolonge jusqu'à l'élection de la nouvelle Assemblée.

65. Pouvoirs de l'Assemblée populaire suprême

L'Assemblée populaire suprême a le pouvoir de :

Exercer le pouvoir législatif,

Organiser les organismes d'Etat importants,

Arrêter les principes fondamentaux de la politique intérieure et extérieure de l'Etat,

Examiner le plan de l'Etat pour le développement de l'économie nationale et son rapport d'exécution et les approuver,

Examiner le budget de l'Etat et son rapport d'exécution et les approuver,

Ecouter le rapport d'activité du Cabinet des ministres et des organismes centraux et prendre les mesures nécessaires le cas échéant,

Décider la ratification ou l'annulation des accords qui lui sont proposés.

66. Sessions de l'Assemblée populaire suprême

L'Assemblée populaire suprême se réunit en session

ordinaire ou extraordinaire.

La session ordinaire est convoquée une ou deux fois par an par le Présidium de l'Assemblée populaire suprême, et la session extraordinaire, convoquée lorsque celui-ci le juge nécessaire ou à la demande de plus du tiers des députés.

L'Assemblée populaire suprême ne peut ouvrir une session qu'avec la participation de plus des deux tiers des députés.

L'Assemblée populaire suprême élit son président et ses vice-présidents, et le président préside les sessions.

Les projets destinés à être soumis à la délibération de l'Assemblée populaire suprême sont présentés par le Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC, le Comité de la défense nationale, le Présidium de l'Assemblée populaire suprême, le Cabinet des ministres et les commissions sectorielles de l'Assemblée populaire suprême. Les députés peuvent eux aussi présenter des propositions.

L'Assemblée populaire suprême, au cours de sa première session de chaque mandat, élit la commission de vérification des pouvoirs des députés et, sur la base du rapport présenté par cette commission, adopte la décision confirmant ces pouvoirs. L'Assemblée populaire suprême promulgue

les lois et décisions.

Ces lois et décisions ne sont adoptées que sous l'approbation de la moitié ou plus des députés participant à la session, au moyen du vote à main levée. La Constitution ne peut être révisée ou amendée que sous l'approbation des deux tiers ou plus des députés à l'Assemblée populaire suprême.

L'Assemblée populaire suprême dispose de la commission chargée de préparer les projets de loi, de la commission du budget et d'autres commissions sectorielles.

67. Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC

Le Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC est le Dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée.

Il dirige et contrôle, au poste suprême de l'Etat, l'ensemble des forces politiques, militaires et économiques du pays en vue de défendre le système de l'Etat et le destin du peuple de la Corée socialiste, organise et dirige l'effort pour renforcer la capacité de défense du pays et son potentiel d'ensemble.

Il devient le Commandant suprême de l'ensemble des forces armées de la RPDC, dirige et contrôle toutes les forces armées de l'Etat.

En avril 2012, la 5e session de la 12e législature de l'Assemblée populaire suprême de la RPDC a honoré le camarade Kim Jong Il comme Président éternel du Comité de la défense nationale de la RPDC et a élu le camarade Kim Jong Un Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC selon la volonté et le vœu unanimes du Parti du travail de Corée et du peuple coréen.

La durée du mandat du Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC est identique à celle du mandat de l'Assemblée populaire suprême.

68. Pouvoirs du Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC

Le Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC a le devoir et le pouvoir de :

Diriger l'ensemble des affaires de l'Etat,

Diriger directement les affaires du Comité de la défense nationale,

Nommer ou destituer les principaux cadres du secteur de la défense nationale,

Ratifier ou annuler les traités importants conclus avec les autres pays,

Exercer le droit de grâce spéciale,

Déclarer l'état d'urgence, l'état de guerre et décréter la mobilisation.

69. Comité de la défense nationale de la RPDC

Le Comité de la défense nationale de la RPDC est l'organe suprême d'Etat pour la direction de la défense nationale.

Cela signifie qu'il est un organe habilité à exercer le pouvoir suprême de direction de la défense nationale dans le cadre du pouvoir de l'Etat.

Puisqu'il est l'organe suprême d'Etat pour la direction de la défense nationale, il occupe une position centrale dans l'appareil d'Etat de la RPDC.

Il est composé du Premier Président, de vice-présidents et de membres, et la durée de son mandat est identique à celle du mandat de l'Assemblée populaire suprême.

70. Pouvoirs du Comité de la défense nationale de la RPDC

Le Comité de la défense nationale de la RPDC a le devoir et le pouvoir de :

Définir les points importants de la politique d'Etat visant à l'application de la ligne révolutionnaire Songun du Parti du travail de Corée,

Diriger l'ensemble des forces armées de l'Etat et l'édification de la défense nationale,

Surveiller l'exécution des ordres du Premier

Président du Comité de la défense nationale de la RPDC ainsi que celle des décisions et directives du Comité de la défense nationale et prendre les mesures nécessaires en la matière,

Abroger les décisions et directives des organismes de l'Etat allant à l'encontre des ordres du Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC ainsi que des décisions et directives du Comité de la défense nationale,

Créer des organismes centraux du secteur de la défense nationale ou en supprimer,

Instituer des titres militaires et décerner les titres militaires égaux ou supérieurs à celui de général,

Promulguer des décisions et des directives,

Répondre de son travail devant l'Assemblée populaire suprême.

71. Présidium de l'Assemblée populaire suprême

Le Présidium de l'Assemblée populaire suprême est l'organe suprême du pouvoir pendant une vacance de celle-ci.

Cela signifie qu'il est un organe habilité à exercer toujours et régulièrement le pouvoir suprême pendant une vacance de l'Assemblée populaire suprême.

Il est composé d'un président, de vice-présidents,

d'un secrétaire général et de membres.

Il peut comprendre un certain nombre de vice-présidents d'honneur. Peuvent être vice-présidents d'honneur du Présidium de l'Assemblée populaire suprême ceux qui, parmi les députés, ont apporté une contribution remarquable à l'édification de l'Etat en y participant pendant plusieurs années.

Son mandat est de durée identique à celui de l'Assemblée populaire suprême. Il continue à assumer ses fonctions même au terme du mandat de celle-ci jusqu'à l'élection du nouveau Présidium.

72. Pouvoirs du Présidium de l'Assemblée populaire suprême

Le Présidium de l'Assemblée populaire suprême a le devoir et le pouvoir de :

Convoquer l'Assemblée populaire suprême,

Exercer le pouvoir législatif pendant une vacance de l'Assemblée populaire suprême,

Surveiller l'application et l'exécution des lois par les organismes de l'Etat et prendre les mesures nécessaires,

Préparer l'élection des députés à l'Assemblée populaire suprême,

Procéder au travail avec ces députés,

Créer certains organismes de l'Etat,

Abolir les décisions et directives prises par les

organismes de l'Etat et qui iraient à l'encontre de la Constitution, des lois et décisions de l'Assemblée populaire suprême, des ordres du Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC, des décisions et directives du Comité de la défense nationale, des décrets, décisions et directives du Présidium de l'Assemblée populaire suprême, et suspendre l'exécution des décisions illégitimes des assemblées populaires locales,

Décider de la nomination ou du rappel des représentants diplomatiques accrédités à l'étranger et les publier,

Ratifier ou annuler les traités conclus avec les autres pays,

Décerner les ordres, médailles et titres honorifiques,

Exercer le droit d'amnistie,

Instituer et modifier les unités et circonscriptions administratives,

Mener des activités sur le plan extérieur, notamment à l'endroit des parlements d'autres pays et des organisations parlementaires internationales.

Le président du Présidium de l'Assemblée populaire suprême représente l'Etat et reçoit les lettres de créance et les lettres de rappel des envoyés diplomatiques étrangers.

Le Présidium de l'Assemblée populaire suprême est responsable de ses activités devant l'Assemblée

populaire suprême.

73. Sessions du Présidium de l'Assemblée populaire suprême

Le Présidium de l'Assemblée populaire suprême se réunit en session plénière et en session permanente.

La session plénière réunit l'ensemble des membres du Présidium et délibère des questions importantes concernant l'acquittement de son devoir ou l'exercice de son pouvoir par le Présidium. La session permanente réunit le président, les vice-présidents et le secrétaire général et délibère des questions qui lui sont confiées par la session plénière.

74. Organes locaux du pouvoir

Les organes locaux du pouvoir de la RPDC sont les organismes qui incarnent et exercent le pouvoir de l'Etat dans les circonscriptions correspondantes.

Ils sont organisés par circonscriptions administratives et composés des représentants élus par la population de la circonscription correspondante.

Ils comprennent les organismes non permanents qui mènent leurs activités par des sessions et les organismes permanents qui exercent le pouvoir pendant une vacance de ceux-ci.

Ils délibèrent des questions d'une importance locale

en obéissant à l'organe suprême du pouvoir et à ceux de l'échelon supérieur, et l'exécution des décisions et directives émanant de cette délibération est obligatoire pour les organismes, entreprises, organisations et citoyens de la circonscription correspondante.

Les organes locaux du pouvoir de la RPDC sont composés des assemblées populaires locales et des comités populaires locaux pendant une vacance de celles-ci.

75. Assemblée populaire locale

L'assemblée populaire locale est l'organe local du pouvoir.

Organe local représentatif du peuple de la circonscription correspondante, elle adopte les décisions visant à réaliser les vœux et les besoins des masses populaires de la région correspondante et dirige leur application.

Elle est organisée dans les provinces (ou dans les villes relevant directement des autorités centrales), dans les villes (ou dans les arrondissements urbains) et dans les arrondissements, et composée des députés élus au scrutin secret, selon les principes du suffrage universel, égal et direct.

La durée du mandat des assemblées populaires locales est de quatre ans.

L'élection des assemblées populaires locales a lieu

selon la décision des comités populaires concernés avant la fin du mandat des anciennes, et lorsque cette élection ne peut avoir lieu pour des raisons majeures, le mandat des anciennes assemblées populaires est prolongé jusqu'à l'élection des nouvelles.

76. Pouvoirs de l'assemblée populaire locale

L'assemblée populaire locale a le devoir et le pouvoir de :

Examiner et approuver le plan local pour le développement de l'économie nationale et le budget local ainsi que leurs rapports d'exécution,

Prendre les mesures nécessaires à l'exécution des lois de l'Etat dans sa circonscription,

Elire ou révoquer le président, les vice-présidents, le secrétaire général, les membres du comité populaire correspondant,

Elire ou révoquer les juges et les assesseurs populaires du tribunal correspondant, réalisant ainsi le pouvoir local.

77. Comité populaire local

Le comité populaire local est l'organe local du pouvoir pendant une vacance de l'assemblée populaire respective et l'organe exécutif administratif local du pouvoir.

Il est composé d'un président, de vice-présidents, d'un secrétaire général et de membres, et la durée de son mandat est identique à celle du mandat de l'assemblée populaire correspondante.

78. Pouvoirs du comité populaire local

Le comité populaire local a le devoir et le pouvoir de :

Convoquer les sessions de l'assemblée populaire,

Organiser l'élection des députés à l'assemblée populaire,

Procéder au travail avec les députés à l'assemblée populaire,

Exécuter les décisions et directives de l'assemblée populaire de sa circonscription et du comité populaire de l'échelon supérieur, les lois et décisions de l'Assemblée populaire suprême, les ordres du Premier Président du Comité de la défense nationale de la RPDC, les décisions et directives du Comité de la défense nationale, les décisions du Présidium de l'Assemblée populaire suprême ainsi que les lois et directives du Cabinet des ministres, des comités et des ministères,

Exécuter l'ensemble du travail administratif dans sa région,

Elaborer le plan local pour le développement de l'économie nationale et prendre les mesures nécessaires

à son exécution,

Etablir le budget local et prendre les mesures nécessaires à son exécution,

Prendre les mesures requises pour maintenir l'ordre public, protéger la propriété et les intérêts de l'Etat et des organisations sociales ou coopératives et assurer les droits des citoyens,

Procéder au travail d'inspection et de contrôle afin d'assurer l'ordre dans la gestion de l'Etat dans sa circonscription,

Diriger le travail des comités populaires aux échelons inférieurs,

Annuler les décisions et les directives illégitimes des comités populaires aux échelons inférieurs ou suspendre leur exécution,

Emettre des décisions et des directives,

Répondre de ses activités devant l'assemblée populaire correspondante,

Obéir au comité populaire de l'échelon supérieur, au Cabinet des ministres et au Présidium de l'Assemblée populaire suprême.

79. Organes exécutifs administratifs de la RPDC

Les organes exécutifs administratifs de la RPDC sont les organismes qui, investis des pouvoirs octroyés par les

organes du pouvoir, organisent et exécutent directement les affaires de l'Etat.

Ils occupent la position d'organes exécutifs appelés à appliquer les lois, les ordres, les décrets, les décisions et les directives des organes du pouvoir.

Au niveau de cette application, ils organisent directement et administrativement l'effort pour réaliser l'ensemble de la politique dans les domaines de l'économie, de la culture et des relations extérieures du pays, assurent le maintien de l'ordre de l'Etat et de la société et veillent à la vie de la population sous leurs responsabilités.

Ils mènent leurs activités en recourant aux masses populaires et en mettant en jeu leur intelligence et leur force créatrices.

Ils sont organisés par les organes du pouvoir et répondent de leurs activités devant ceux-ci.

Les organes exécutifs administratifs sont composés des organes exécutifs administratifs centraux, de leurs organismes de gestion sectoriels et des organes exécutifs administratifs locaux.

80. Organes exécutifs administratifs centraux

Organes exécutifs suprêmes de l'organe du pouvoir suprême, les organes exécutifs administratifs centraux sont composés du Cabinet des ministres, de ses

comités et ministères.

Le Cabinet des ministres est l'organisme exécutif administratif de l'organe du pouvoir suprême et l'organisme de gestion de l'ensemble de l'Etat.

Les comités et les ministères sont les organes exécutifs sectoriels du Cabinet des ministres et les organismes de gestion sectoriels centraux.

Les organes exécutifs administratifs centraux organisent et dirigent, en vertu de leurs devoir et pouvoir d'organiser et exécuter directement dans le cadre de l'ensemble de la société les lois et les décisions adoptées par l'organe du pouvoir suprême, le développement de tous les secteurs de la vie sociale.

Ils arrêtent les mesures nécessaires pour appliquer la politique du Parti du travail de Corée, les lois, les ordres, les décrets, les décisions et les directives de l'organe du pouvoir suprême, organisent et exécutent de façon responsable l'ensemble des affaires de tous les secteurs de leur ressort, assurent l'organisation et la direction de l'administration civile, de l'administration du territoire national et de l'administration de l'économie et de la culture et prennent les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre public et protéger les intérêts de l'Etat et les droits des citoyens. Ensuite, ils concluent des traités avec d'autres pays et s'occupent des affaires étrangères.

Pour appliquer la ligne et la politique du Parti du travail de Corée, les lois, les décisions et les directives de l'Etat, leurs organes exécutifs sectoriels procèdent à la planification, à l'approvisionnement en matériaux, à la direction technique de la production et à celle du travail, à la supervision de la production et de la construction de leurs secteurs.

Les organismes de gestion sectoriels centraux dirigent selon le principe du centralisme démocratique le travail des organismes de leur ressort et des services des organes exécutifs administratifs locaux et émettent des ordres pour accomplir les tâches qu'ils assument.

Les organes exécutifs administratifs centraux sont organisés par l'organe du pouvoir suprême et répondent de leurs activités devant ce dernier.

81. Cabinet des ministres

Le Cabinet des ministres est l'organisme exécutif administratif de l'organe du pouvoir suprême et l'organisme de gestion de l'ensemble de l'Etat.

Par organisme exécutif administratif du pouvoir suprême, on entend qu'il est un organisme appelé à organiser et exécuter à l'échelle national les lois, les ordres, les décisions et les directives de l'organe du pouvoir suprême. Par organisme de gestion de l'ensemble de l'Etat, on entend que le Cabinet des ministres est un

organe habilité à contrôler et à gérer de façon unifiée tous les secteurs de gestion de l'Etat, excepté celui de la défense nationale.

Le Cabinet des ministres est composé du premier ministre, de vice-premiers ministres, de présidents de comité, de ministres et d'autres membres nécessaires, et la durée de son mandat est identique à celle du mandat de l'Assemblée populaire suprême.

82. Devoir et pouvoir du Cabinet des ministres

Le Cabinet des ministres a le devoir et le pourvoir de :

Prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la politique de l'Etat,

Etablir, réviser ou amender les règlements relatifs à la gestion de l'Etat à la lumière de la Constitution et des lois sectorielles,

Elaborer le plan de l'Etat pour le développement de l'économie nationale et prendre les mesures nécessaires à son exécution,

Etablir le budget de l'Etat et prendre les mesures requises pour son exécution,

Organiser et exécuter l'ensemble des affaires concernant la gestion de l'Etat,

Procéder à l'inspection et au contrôle pour assurer

l'ordre dans la gestion de l'Etat.

Il promulgue des décisions et des directives et est responsable de ses activités devant l'Assemblée populaire suprême et, pendant les vacances de celle-ci, devant son Présidium.

Le premier ministre organise et dirige le travail du Cabinet des ministres et représente le gouvernement de la RPDC.

83. Organes exécutifs administratifs locaux

Les organes exécutifs administratifs locaux sont les organismes de gestion appelés à organiser et exécuter les décisions et les directives des organes du pouvoir locaux ainsi que les tâches politique, économique, culturelle des circonscriptions de leur ressort.

Ils mènent leurs activités sous la direction et le contrôle réguliers des organes du pouvoir locaux. Et ils leur rapportent leurs activités et en répondent devant eux.

Ils ont le devoir de rendre compte de leur travail aux organes exécutifs administratifs de l'échelon supérieur et d'obéir tous sans exception à la direction unifiée des organes exécutifs administratifs centraux.

84. Pouvoirs des organes exécutifs administratifs locaux

Les organes exécutifs administratifs locaux prennent

en main et gèrent en vertu de leurs fonctions administratives les affaires concernant l'administration civile, dont l'enseignement, la culture, la santé publique, le commerce, les finances, l'administration du travail, élaborent le plan pour le développement de l'économie locale et le budget local et prennent les mesures nécessaires à leur exécution. Ils exécutent en toute responsabilité les tâches visant à maintenir l'ordre public, à protéger la propriété et les intérêts de l'Etat et des organisations sociales ou coopératives et à assurer les droits des citoyens dans leur circonscription.

Ils s'occupent, par l'intermédiaire des organismes de gestion sectoriels chargés chacun du travail administratif du secteur correspondant, des affaires administratives de leur circonscription.

85. Organismes judiciaires et parquets de la RPDC

Les organismes judiciaires et les parquets de la RPDC sont les organismes appelés à superviser le respect et l'exécution des lois de l'Etat et à s'occuper directement de leur application.

Ils sont organisés par les organes du pouvoir et se voient octroyé par ceux-ci un certain droit d'exercer le pouvoir d'Etat.

Dans l'appareil de l'Etat, ils occupent une position

d'organismes habilités à superviser un respect et une exécution rigoureux de la politique et des lois de l'Etat.

Ils surveillent et contrôlent juridiquement le respect et l'exécution des lois de l'Etat, et punissent toutes sortes d'infractions et délits, défendant ainsi le régime social et assurant une exécution stricte et prompte de la politique et des lois de l'Etat.

Ils sont l'arme de la dictature de démocratie populaire qui sert à défendre avec sûreté les acquis du socialisme ainsi que la vie et les biens du peuple.

Ils s'occupent exclusivement de la lutte contre toutes les infractions qui empiètent sur la souveraineté des masses laborieuses, protégeant ainsi la vie et les biens de celles-ci.

Ils répriment avec intransigeance les agissements dirigés contre l'Etat et la révolution, décèlent préalablement les tentatives de sabotage des éléments hostiles pour punir ceux-ci. De même, ils mènent une lutte juridique de sorte que l'ensemble des unités d'activité soutiennent et appliquent sans condition et parfaitement la politique économique de l'Etat.

86. Enquêtes des parquets de la RPDC

Les enquêtes des parquets de la RPDC visent à surveiller une judicieuse application des lois de l'Etat

et à surprendre les criminels et autres contrevenants, afin d'engager des poursuites contre eux en vertu de la loi.

En RPDC, les enquêtes sont effectuées par le Parquet suprême, les parquets de province (ou de ville relevant directement des autorités centrales), de ville (ou d'arrondissement urbain) et d'arrondissement ainsi que par le parquet spécial.

Les parquets ont le devoir de :

Surveiller les organismes, les entreprises, les organisations et les citoyens pour s'assurer qu'ils observent strictement la loi de l'Etat,

Vérifier les décisions et directives des organismes de l'Etat pour s'assurer qu'elles ne vont pas à l'encontre de la Constitution, des lois et décisions de l'Assemblée populaire suprême, des ordres du Premier Président du Comité de la défense nationale, des décisions et directives du Comité de la défense nationale, des décrets, décisions et directives du Présidium de l'Assemblée populaire suprême, des décisions et directives du Cabinet des ministres,

Surprendre les criminels et autres contrevenants et engager des poursuites contre eux en vertu de la loi, afin de préserver le pouvoir et le régime socialistes de la RPDC, de protéger les biens de l'Etat et des organisations sociales ou coopératives, les droits

constitutionnels, la vie et les biens du peuple.

Le Parquet suprême dirige de façon unifiée les enquêtes, et chaque instance du parquet obéit à l'instance supérieure et au Parquet suprême.

87. Fonctions du Parquet suprême

Le Parquet suprême est l'organe suprême des enquêtes de l'Etat.

Il organise et dirige de façon unifiée l'ensemble des enquêtes, et a également une fonction exécutive. L'essentiel de ses fonctions est d'organiser et diriger de façon unifiée l'ensemble des enquêtes.

Il fait des enquêtes sur les organismes et secteurs importants de l'Etat.

Il a le pouvoir d'organiser des parquets de l'échelon inférieur.

Il répond de ses activités devant l'Assemblée populaire suprême et, pendant une vacance de celle-ci, devant son Présidium.

La durée du mandat du procureur général du Parquet suprême est identique à celle du mandat de l'Assemblée populaire suprême.

88. Fonctions du parquet local

Le parquet local est l'organe des enquêtes organisé dans une région concernée.

Il surveille le respect de la légalité par les organismes d'Etat, les entreprises et les organisations sociales ou coopératives dans la circonscription correspondante, et lutte contre la criminalité.

Il obéit à la direction et au contrôle unifiés du Parquet suprême et répond de ses activités devant celui-ci.

89. Jugements de la RPDC

En RPDC, les jugements sont rendus par la Cour suprême, le tribunal de province (ou de ville relevant directement des autorités centrales), le tribunal populaire de ville (ou d'arrondissement urbain) et d'arrondissement ainsi que par le tribunal spécial.

Le tribunal a le devoir de :

Protéger, grâce aux activités judiciaires, le pouvoir et le régime socialistes de la RPDC, les biens de l'Etat et des organisations sociales ou coopératives ainsi que les droits constitutionnels, la vie et les biens du peuple,

Veiller à ce que tous les organismes, toutes les entreprises, toutes les organisations et tous les citoyens observent strictement la loi de l'Etat et combattent avec énergie les ennemis de classe ainsi que tout contrevenant,

Procéder à l'exécution des jugements et arbitrages relatifs aux biens et assurer la légalisation des actes.

Le jugement est rendu par un tribunal composé d'un juge et de deux assesseurs populaires. Dans des cas particuliers, le jugement peut être rendu par un tribunal composé de trois juges.

Le jugement a lieu en audience publique et assure le droit de l'accusé à la défense. Toutefois, le huis clos peut être imposé en vertu de la loi. Le jugement est rendu en langue coréenne. Toutefois, au cours du jugement, les prévenus étrangers peuvent s'exprimer dans leur propre langue.

Le tribunal exerce ses fonctions en toute indépendance et conformément à la loi.

Les sentences sont prononcées au nom de la RPDC.

La durée du mandat du président de la Cour suprême est identique à celle du mandat de l'Assemblée populaire suprême et la durée du mandat des juges et des assesseurs populaires de la Cour suprême et des tribunaux locaux est identique à celle du mandat des assemblées populaires correspondantes. Le président et les juges du tribunal spécial sont nommés ou destitués par la Cour suprême, et les assesseurs populaires du tribunal spécial sont élus par l'assemblée des militaires de l'unité concernée ou du personnel de l'unité d'activité concernée.

90. Fonctions de la Cour suprême

La Cour suprême est la juridiction suprême de l'Etat.

Elle procède à l'instruction et au jugement de procès criminel ou civil d'importance nationale et à l'examen des procès d'appel émanant des cours locales.

Elle traite elle-même les procès et a le pouvoir de diriger les activités des juridictions locales. Et elle supervise les jugements de tous les tribunaux.

Elle est organisée par l'organe du pouvoir suprême et répond de ses activités devant l'Assemblée populaire suprême et, pendant une vacance de celle-ci, devant son Présidium.

91. Fonctions de la cour locale

La cour locale est la juridiction organisée dans la région concernée.

Sous la direction unifiée de la Cour suprême, elle procède à l'instruction et au jugement des procès causés dans sa région.

Elle est organisée par l'organe du pouvoir local concerné et responsable de ses activités devant lui.

92. Appellation de la RPDC

Son appellation « République populaire démocratique de Corée » représente les intérêts de tous les Coréens et signifie qu'elle est un pays socialiste indépendant qui lutte pour l'édification du socialisme dans la moitié nord de la République et la réunification indépendante et

pacifique de la Corée.

Elle reflète nettement la nature de classe de l'Etat ainsi que le but fondamental et la tâche immédiate de la révolution coréenne.

93. Armoiries nationales de la RPDC

L'institution des armoiries nationales de la RPDC coïncide avec la fondation le 9 septembre 1948 de celle-ci.

Elles représentent une gigantesque centrale hydro-électrique dans un cadre ovale formé de gerbes de riz qu'enserre un ruban rouge portant l'inscription « République populaire démocratique de Corée ». Au-dessus de la centrale se dresse le mont Paektu, mont sacré de la révolution, et une étoile rouge à cinq pointes darde des rayons éclatants.

L'étoile rouge et ses rayons en haut des armoiries nationales symbolisent les perspectives radieuses du peuple coréen qui lutte pour l'édification d'une puissance socialiste prospère, la réunification indépendante et pacifique du pays et l'achèvement de la cause révolutionnaire Juche. Le mont Paektu au-dessous de l'étoile représente l'œuvre révolutionnaire Juche inaugurée par le camarade Kim Il Sung, fondateur de la Corée socialiste, et les traditions révolutionnaires créées au cours de la lutte

révolutionnaire antijaponaise menée sous la direction de celui-ci dans la première moitié du siècle dernier. La centrale hydroélectrique au milieu des armoiries exprime une puissante industrie lourde et la classe ouvrière, et les gerbes de riz à deux côtés de la centrale, l'économie rurale socialiste et les paysans coopérateurs. La forme ovale des armoiries représente l'unité et la cohésion invincibles du peuple coréen étroitement uni autour du Parti du travail. L'appellation inscrite sur le ruban rouge d'en bas des armoiries : « République populaire démocratique de Corée » signifie que celle-ci est un Etat indépendant, démocratique et populaire qui représente les intérêts du peuple coréen.

Le camarade Kim Il Sung, fondateur de la République, a institué lui-même les armoiries nationales de la RPDC.

94. Drapeau national de la RPDC

Le drapeau national de la RPDC aussi a été institué le 9 septembre 1948 en même temps que la fondation de celle-ci.

D'une forme rectangulaire avec la proportion de 2 :1 entre la longueur et la largeur, il est composé d'une large bande rouge bordée en haut et en bas d'étroites bandes blanches et de bandes bleu foncé. Sur la bande rouge, du

côté de la hampe, figure une étoile rouge à cinq pointes dans un cercle blanc.

Le rouge du drapeau national symbolise le sang qu'ont répandu les martyrs de la révolution antijaponaise qui avaient lutté pour la liberté et l'indépendance du pays ainsi que la puissance invincible du peuple coréen étroitement uni autour de la République.

Son blanc exprime l'homogénéité de la nation coréenne qui a vécu honnêtement sur un même territoire, héritant d'un même sang, d'une même langue et d'une même culture.

Son bleu illustre l'esprit du peuple coréen qui lutte pour la victoire de l'œuvre socialiste ainsi que pour la paix et le progrès du monde. Il symbolise en même temps la souveraineté de la République.

Son étoile rouge à cinq pointes représente l'esprit du peuple coréen intelligent qui avance d'un pas énergique en héritier des traditions révolutionnaires créées dans la guerre antijaponaise et les perspectives de développement de la RPDC.

Le drapeau national de la RPDC aussi a été institué par le camarade Kim Il Sung lui-même.

95. Hymne national de la RPDC

L'hymne national de la RPDC est l'*Hymne patriotique* créé en 1947.

Hymne patriotique

1. *Pays du matin calme, plein de soleil,*
regorgeant d'or et d'argent
Belle patrie de trois mille ri
la belle patrie de notre nation
Honoré par son histoire
cinq fois millénaire et sa culture
Que chacun à notre chère Corée
se dévoue corps et âme !
Honoré par son histoire
cinq fois millénaire et sa culture
Que chacun à notre chère Corée
se dévoue corps et âme !

2. *L'esprit du Paektu nous anime*
autant que l'amour du travail
Par la justice unis nous marcherons
ensemble à la tête du monde
Notre peuple débordant d'énergie
qui a édifié son pays
Que chacun à la Corée digne et prospère
à jamais fasse honneur !
Notre peuple débordant d'énergie
qui a édifié son pays
Que chacun à la Corée digne et prospère
à jamais fasse honneur !

Cette chanson reflète la fierté et la dignité du peuple coréen qui s'enorgueillit d'avoir une belle nature, d'abondantes ressources naturelles, une longue histoire cinq fois millénaire et une excellente tradition culturelle ainsi que l'ardent patriotisme de celui-ci tout disposé à édifier un pays riche et prospère sous la direction du Parti du travail et à faire honneur toujours à son pays.

96. Fleur nationale de la RPDC

La fleur nationale de la RPDC est celle du magnolia.

Le magnolia est un arbrisseau ou un arbre à feuilles caduques qui pousse partout dans les vallées ou au flanc des montagnes, excepté quelques régions septentrionales du pays.

Haut de 2-5 m, il porte, au mois de mai ou de juin, ses fleurs blanches très odorantes au bout de ses rejets. La floraison d'un arbre dure 50-60 jours, et celle d'une fleur, une semaine.

La fleur est de 7-10 cm de diamètre (15 cm pour la plus grande) et porte 9-12 pétales y compris 3 sépales. Elle a une résistance au froid et s'est adaptée au climat de la Corée.

Son élégance, son arôme et sa physionomie dure, modeste et noble symbolisent l'esprit du peuple coréen.

97. Oiseau national de la RPDC

L'oiseau national de la RPDC est le faucon bleu.

Il vit dans les régions montagneuses du centre et du nord de la Corée.

Il mesure 48-61 cm et pèse 0.7-1.2 kg. Son aile mesure en général 30-37 cm, et son envergure est de 105-130 cm. Il a un bec en forme de crochet affilé et des griffes dures. En général, il est d'un gris beige et le haut de sa queue est marqué par quatre raies brun foncé.

Il n'est pas grand mais sa physionomie équilibrée, son œil perçant, son bec aigu, ses serres puissantes, son mouvement agile et son caractère intelligent et courageux symbolisent le tempérament du peuple coréen qui ne supporte aucun assujettissement et surmonte vaillamment toutes les difficultés.

98. Arbre national de la RPDC

L'arbre national de la RPDC est le pin.

C'est un arbre sempervirent à feuilles aciculaires qui pousse dans de vastes régions de moins de 800 m d'altitude, excepté dans les hautes montagnes de la région septentrionale de la Corée.

Il peut atteindre 20 m, voire 40 m, et son tronc est de 60 cm de diamètre.

Son écorce est marron rougeâtre ou marron noirci, et se crevasse vite, au point de se détacher comme une

écaille de tortue.

Il porte, au bout de rameaux, 3 ou 4 bourgeons et même 6 en forme de cylindre ou d'œuf.

Ses aiguilles sont en général groupées par 2, et parfois par 3 à un arbre jeune ou à celui qui a bien développé. Elles sont longues de 7-12 cm, et parfois de 14 cm.

Le pin avec sa grande vitalité et son caractère sempervirent symbolise l'esprit du peuple coréen qui reste inébranlable devant mille difficultés et épreuves.

99. Chien national de la RPDC

Le chien national de la RPDC est le chien Phungsan.

Originaire de l'arrondissement Kim Hyong Gwon (arrondissement de Phungsan d'autrefois) de la province du Ryanggang, région septentrionale de la RPDC, le chien Phungsan est intelligent, leste et courageux avec son caractère combatif coriace contre un adversaire.

D'un corps svelte et avec des pattes de derrière grosses, solides et droites, il court vite même dans la région montagneuse.

Il a de petits yeux et ses prunelles sont noires ou grises. Il a des oreilles petites, pointues et dressées vers le devant ou le côté. Il a un cou gros et court, mais bien formé.

Son pelage est blanc ou rarement roux.

En RPDC, le chien Phungsan est objet naturel classé, et on veille à protéger sa race originale.

100. Organisations de travailleurs de la RPDC

Les organisations de travailleurs de la RPDC sont l'Union de la jeunesse socialiste Kim Il Sung, la Fédération générale des syndicats de Corée, l'Union des travailleurs agricoles de Corée et l'Union démocratique des femmes de Corée.

Ces organisations, qui avaient obtenu d'éclatants succès dans la lutte pour défendre et faire briller le socialisme axé sur les masses populaires sous la direction du Parti du travail de Corée, jouent un rôle de poids pour mobiliser les travailleurs de toutes les couches dans l'édification actuelle d'une puissance socialiste prospère.

CONNAISSANCES SUR LA COREE (3)
(POLITIQUE)

Rédigé par Kim Ji Ho
Ecrit par Han Su Yong
Traduit par Kim Il Nam, Kim In Jae
Mis en page par Pang Song Hui, Pak Po Gum
Relié par Kim Un Jong
Edité par les Editions en Langues Etrangères
Mise à jour: Mai de l'an 105 du Juche (2016)

N° 683569

E-mail: flph@star-co.net.kp
http: //www.naenara.com.kp

ISBN 978-9946-0-1408-1